



Guid'Asso

Creuse

Newsletter n°5 Guid'Asso

Guid'Asso Creuse vous souhaite une excellente rentrée 2023/2024 !

Guid'Asso Creuse a 26 structures labellisées, son déploiement territorial mais aussi sa diversité structurelle en font sa force.

Pour toute question concernant votre association, n'hésitez pas à nous solliciter, nous sommes là pour vous !

Vers qui me tourner ?

3 niveaux de labellisation :

-Niveau 1 Orientation : Interlocuteurs de proximité avec une fonction d'orientation.

Structure en lien avec les associations du territoire, élu.e.s locaux ou services municipaux volontaires et autres réseaux associatifs. Elle identifie les besoins et oriente vers les structures de niveau 1 et 2 d'informations et/ou d'accompagnement.

-Niveau 2 Généraliste : Conseil et primo information sur les fondamentaux de la vie associative.

Structure en lien avec les associations du territoire concerné. Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative et explique les démarches essentielles.

-Niveau 3 Spécialiste : Accompagnement dans la durée mobilisant une expertise adaptée.

Structure qui évalue les besoins et propose les conseils, l'accompagnement et le suivi qui correspondent à la situation. Elle est en capacité de mobiliser d'autres acteurs et ressources.

Les associations labellisées : (pour plus d'explications sur l'association/collectivité et leur agenda, cliquez sur leurs onglets ci-dessous)

Niveau orientation :

- **Maison France Services Bonnat.**
- **Mairie de Bonnat.**
- **Maison France Services Bénévent l'Abbaye.**
- **Maison France Services La Courtine.**
- **Mairie de Genouillac.**
- **Maison France Services de Gouzon.**
- **Maison France Services Mérinchal.**
- **Maison France Services Royère de Vassivière.**
- **Maison France Services Saint Sébastien.**
- **UFOLEP 23 (à Guéret).**
- **Maison France Services Boussac.**
- **Maison France Services Chénérailles.**
- **Maison France Services Boussac.**
- **Maison France Services Aubusson.**
- **Maison France Services Saint Vaury.**



Niveau Généraliste :

- AGORA (bureau à Bourganeuf).
- ALISO (bureau à Guéret).
- Café de l'espace à Flayat.
- Centre d'Animation de la Vie Locale AGIR (CAVL AGIR) (bureau à Auzances).
- Creuse Toujours (bureau à Fursac).
- Fédération des Œuvres Laïques de la Creuse (FOL 23) (bureau à Guéret).
- La Palette (bureau à Dun le Palestel).
- Tiss'âges- ADPBC (bureau à Genouillac).
- Bocal et Phacélie à La Souterraine.
- CDOS (bureau à Guéret).
- Bus des services (sur la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine).



Niveau Spécialiste :

- Réseau TELA (bureau à Guéret), spécialiste réseau Tiers-Lieux.



Carte des associations labellisées :



 Niveau 1 : **Orientation**

 Niveau 2 : **Généraliste**

 Niveau 3 : **Spécialiste**

Evènements :

-du 14 au 16 septembre à Guéret : Les Assises Debout - Festival des Tiers-Lieux du territoire du réseau TELA. Trois jours pour rencontrer ces lieux qui animent nos campagnes. Trois jours pour échanger, apprendre, faire et expérimenter. Trois jours pour flâner, se laisser aller à la découverte.

Nous aborderons ensemble : Comment vit-on ici ? De quoi ai-je besoin pour habiter mon territoire ? Que peut-on construire ensemble ?

Rencontres, projections, déambulations, bal, concerts, fabrications collectives, foodtrucks, buvette et convivialité, crieur public, utopies et zones de ralentissement...

Vous trouverez le programme complet ici : [programme Assises debout](#).

-23 et 24 septembre à Saint Sulpice le Guérétois : stage de danse avec Entre'Chocs et Alain Gruttadauria. Inscription en ligne via le lien suivant : [stage de danse](#).

- 5 octobre de 9h à 12h30 à la Quincaillerie : Votre association participe depuis plusieurs années à la formation des bénévoles sur le département via notamment le **FDVA1** et/ou fait partie du réseau Guid'Asso.

En collaboration avec Aliso et l'animation du réseau Guid'Asso, nous souhaitons engager collectivement cette année une réflexion sur la formation des bénévoles sur le territoire creusois. En effet, vous êtes de plus en plus nombreuses et nombreux à vous engager dans des cycles de formation pour vos bénévoles via notamment les programmes proposés par Aliso ou via le FDVA1. Aussi, comme évoqué déjà avec plusieurs d'entre vous, les besoins sont de plus en plus nombreux mais l'enveloppe contrainte du FDVA1 entraîne des financements qui ne s'inscrivent pas dans la durée.

Nous avons désormais la possibilité sur le FDVA1 de proposer un financement pluriannuel (sur 3 ans) pour un parcours de formation mené en collectif inter-associations. Après échanges avec les actrices du réseau Guid'Asso, il nous semble important de proposer dès la rentrée 2023 un temps commun d'échange et de concertation pour décider ensemble des orientations que nous souhaitons donner à la formation des bénévoles sur le territoire. Sur inscription par mail : charlotte.marchive@ac-limoges.fr

- **7 octobre de 13h à 20h à la salle André Lejeune à Guéret : Fête de la Science.**

Cette année, thématique autour du sport et des sciences, à l'aune des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La fête de la science est une manifestation gratuite et grand public permettant d'ouvrir les portes de la science aux citoyens de tous âges. C'est aussi un moyen de partager une culture scientifique commune et de développer l'esprit critique de chacun. Conférence à 18h30 « L'e-sport, une nouvelle façon de voir le sport ? », fera suite un tournoi familial et populaire de e-sport, contactez-nous !

Retrouvez le programme [ici](#).

- **7 octobre 18h au café de l'espace : Théâtre**, sortie de résidence : "C'est le pari un peu fou de rassembler une petite équipe pendant une semaine, de rencontrer et d'écrire. Laisser se libérer la parole, les mots, la poésie. Laisser venir l'inspiration, la création en fonction du moment présent. Faire naître à l'issue de ces 5 jours et de de tous ces échanges un poème musical, le créer ensemble..." Après une semaine de de rencontres avec les habitant.es de Flayat, la Cie vient présenter au Café son spectacle." 3€

-**16 octobre de 9h30 à 17h à la quincaillerie** : « Cultiver le bien-être et prévenir d'une souffrance au travail », **formation pour les associations employeuses** via le DLA. Approche psycho-dynamique du travail pour rendre intelligible et comprendre ce que l'on ne voit pas. Inscription gratuite au 06.71.93.70.77.

-**22 octobre 9h30 au café de l'espace : Journée Champ'Champ'** : "Une journée Champ' au Café, c'est une matinée à ramasser des cèpes avec notre guide Pierre, un apéro au champagne, une omelette au champignon et un bal trad pour faciliter la digestion." 12€

-**3 Novembre 20h au café de l'espace : Exposé-discussion La montagne limousine dans la Résistance** : un haut-lieu du maquis "La Résistance s'est organisée en de multiples mouvements qui contribuèrent à la défaite du fascisme, à la libération du pays et à la fin de la 2nd guerre mondiale. La Montagne limousine y a pris sa part de manière originale et remarquable comme haut-lieu de formation de puissants maquis. La Résistance peut paraître encore proche, c'est l'histoire de nos parents, grands-parents et de nos territoires, mais quel sens peut-elle avoir pour les jeunes du siècle en cours ?"
Prix libre

- **Mercredi 22 novembre à Guéret** : Dans le cadre de la **Quinzaine de la Petite Enfance**, portée par la BMI de Guéret, la FOL23 et le Cercle Condorcet, participent à l'organisation d'une **conférence**.

Cette dernière, intitulée « Les émotions des tout-petits » sera donnée par Sandrine DONZEL ([Site internet Mme Donzel](#)).

-**23 et 24 novembre à Guéret** : « Gestion administrative et sociale du dossier salarié », **formation pour les associations employeuses** via le DLA. Rappel des lois dictant le droit du travail, analyse des textes légaux et des conventions collectives, rappel des affichages et procédures obligatoires, analyse des pratiques au sein de chaque structure, étude des contrats de travail, calcul des congés payés et arrêts maladie, indemnités de départ en retraite... Inscription gratuite au 06.40.81.95.61

-**24 novembre 21h au café de l'espace** : **Jam session !** "Ramène ton instrument et viens jouer et improviser avec les artistes en devenir du coin ! Et pour celles et ceux qui sont moins inspiré.es, venez écouter les ami.es jouer !" Gratuit

Lien pour les évènements du café de l'espace : [programmation](#).

Formation BPJEPS

A partir du 21 Septembre 2023, le CDOS de la Creuse en collaboration avec le CFPPA de Ahun organise la première session du BPJEPS APT en Creuse. La formation en Creuse se déroulera sur les sites du Lycée d'Ahun ainsi qu'à la Maison Départementale des Sports à Guéret.

Le BPJEPS Activités Physiques pour Tous est un diplôme d'Etat de niveau IV(BAC).

Il permet l'encadrement de nombreuses activités physiques et sportives dans différentes structures et surtout avec la quasi-totalité des publics.

Être titulaire du BPJEPS APT c'est être un éducateur d'activités physiques et sportives, un éducateur pluridisciplinaire. Ainsi il est possible d'exercer ses fonctions dans différentes structures :

- Dans les collectivités territoriales
- Dans le secteur associatif
- Dans des structures de vacances, des comités d'entreprise, des bases de loisirs
- Dans le milieu scolaire

Le BPJEPS APT atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice d'animateur dans le champ de la spécialité Activités Physiques pour Tous.

Cette formation d'une durée de 15 mois éligible notamment à l'apprentissage est un véritable tremplin vers l'emploi dans le sport. Les stagiaires sont dans leur structure d'alternance du lundi au mercredi et en cours les jeudi et vendredi.

Il reste encore quelques places pour les retardataires, n'hésitez pas à nous contacter

Contact : Lavaud Sébastien, Coordinateur Formation 06 45 89 55 38



Formation
continue


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
égalité
fraternité



 Ahun
AGENCE
NATIONALE
D'APPRENTISSAGE
ET DE
FORMATION CONTINUE

BREVET PROFESSIONNEL JEPS

Activités physiques pour Tous

Niveau 4 (Niveau BAC)

ÉGALEMENT POSSIBLE EN APPRENTISSAGE

RNCP : 37191



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce diplôme permet d'acquérir les compétences d'animation, d'améliorer les aptitudes à animer, de connaître le secteur professionnel de l'animation et des publics, d'accélérer l'insertion dans la vie professionnelle, de développer des compétences en APT et de répondre aux besoins APT.

798
heures

EN CENTRE
DE FORMATION

792
heures

DE STAGE EN
ENTREPRISE

4

UNITES
CAPITALISABLES

15

personnes
MAXIMUM
PAR GROUPE

Déclaration des dons et des reçus fiscaux

La campagne déclarative 2023 est lancée !

L'article 19 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 impose aux organismes bénéficiaires de dons des particuliers ou des entreprises de déclarer les dons au titre desquels ils ont émis des reçus fiscaux indiquant aux contribuables qu'ils sont en droit de bénéficier des réductions d'impôt prévues par le régime de faveur du mécénat.

L'obligation déclarative porte sur le nombre de reçus émis au titre de la dernière année civile ou du dernier exercice ainsi que sur le montant total en euros des dons correspondants. (Article 222 bis du code général des impôts).

La déclaration doit être souscrite :

- pour les organismes qui clôturent leurs comptes au 31 décembre : avant le deuxième jour ouvré qui suit le 1er mai ;
- pour les organismes qui clôturent leurs comptes en cours d'année : avant le 15 du quatrième mois qui suit la clôture des comptes.

Les obligations déclaratives des organismes délivrant des reçus fiscaux s'agissant de la réduction d'impôt sur la fortune immobilière prévue à l'article 978 du CGI, ont été mises à jour au Bulletin officiel des finances publiques.

Pour toute demande d'informations, n'hésitez pas à contacter madame Sofia Richaud-Eyraud, inspectrice des Finances Publiques de Guéret par mail : ddfip23.affairesjuridiquesOSBL@dgfip.finances.gouv.fr

Pass'Sport



C'est quoi ?

Le Pass'Sport est une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux jeunes qui sont :

- nés entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 et bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ;
- nés entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 et bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- nés entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 et bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés ;
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficiant au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 – 2024.

Où l'utiliser ?

Le dispositif du « Pass'Sport » peut être utilisé pour toute adhésion ou prise de licence, jusqu'au 31 décembre 2023, auprès des associations sportives ou structures suivantes :

- Associations sportives et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des sports et des JOP ;

-Associations sportives non affiliées à une fédération agréée mais disposant d'un agrément Sport ou JEP valide.

-Les structures du loisir sportif marchand (une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire ...), etc. ayant signé la charte d'engagement au dispositif.

Comment cela fonctionne ?

Au cours de la dernière semaine du mois d'août 2023, un email sera par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, aux jeunes et aux familles éligibles.

Cet email contient un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Clubs et structures d'accueil : Comment me faire rembourser des déductions Pass'Sport consenties ?

Les bénéficiaires du dispositif recevront dans la dernière semaine du mois d'aout leur code Pass'sport individuel qui prend la forme d'un code composé de 9 caractères différents de ceux de 2022.

Sur présentation du code, votre structure a consenti une déduction immédiate de 50€ sur l'inscription que vous devez vous faire rembourser le plus rapidement possible via votre espace sur Le Compte Asso.

Pour cela, connectez-vous au Compte Asso (si vous n'avez pas encore de compte, vous pouvez le créer en 10 minutes environ), cliquez sur « demander les remboursements Pass'Sport » puis saisissez les codes individuels un à un au fil de l'eau.

La saisie du code individuel empêche le jeune d'utiliser son Pass'Sport dans une autre structure.

Si le code a déjà été utilisé par le jeune vous aurez un message qui vous l'indiquera.

Si le code n'existe pas, vous aurez un message le précisant.

Si lors de la saisie du code, le nom du jeune qui apparaît n'est pas celui de votre adhérent, ne poursuivez pas la saisie et prévenez le jeune que ce code ne lui correspond pas (vérifier si ce n'est pas une inversion avec un autre membre d'une fratrie par exemple) qu'il doit vous présenter le Pass'Sport à son nom.

Vous pouvez consulter notre tutoriel d'accompagnement qui vous guide pour l'ensemble de la démarche sur le lien suivant : [comment se faire rembourser](#).

Pass'Culture



Pour qui ?

Pour bénéficier du pass Culture, il faut :

-Avoir entre 15 et 18 ans

-Résider en France métropolitaine ou d'outre-mer

Les jeunes de 15 à 18 ans n'ayant pas la nationalité française mais vivant en France depuis un an sont éligibles au pass Culture.

Comment s'inscrire au Pass'Culture ?

-Si le jeune a entre 15 et 17 ans :

Il doit se connecter à la plateforme d'ÉduConnect via l'application.

S'il n'a pas ses identifiants ÉduConnect, son collège ou son lycée pourra les transmettre.

-Si le jeune à 18 ans :

Le jeune doit s'inscrire au Pass'Culture via l'application afin de déposer le dossier.

Une fois l'inscription terminée, il recevra un mail immédiatement pour lui confirmer que le dossier est validé. Il devra retourner sur l'appli afin de créer son compte où les 300 euros seront automatiquement crédités dessus.



Depuis septembre 2021, Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine assure la coordination du site So Mobilité, devenu le portail d'information de référence en Nouvelle-Aquitaine sur la mobilité internationale des jeunes.

Ce site intègre notamment une plateforme de prise de rendez-vous, service rendu possible par l'implication du réseau des conseillers So Mobilité (65 actuellement) en Nouvelle-Aquitaine. Les jeunes ont ainsi l'opportunité d'échanger avec un.e conseiller.ère formé.e lors d'un rendez-vous personnalisé et de repartir avec des pistes de mobilité adaptées à leur profil et à leurs attentes. Tous les grands domaines sont couverts par So Mobilité : études, stages, emploi, volontariat, échanges de jeunes, séjours linguistiques...

Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine continue d'étendre le réseau des conseillers So Mobilité et propose une nouvelle formation pour celles et ceux souhaitant devenir opérateurs/opératrices So Mobilité. Les formations sont aussi ouvertes aux structures non labellisées Info Jeunes, sous certaines conditions (voir cahier des charges en pièce jointe).

Formation initiale So Mobilité

23 et 24 novembre 2023

en présentiel, au centre Info Jeunes Bordeaux

125 Cours Alsace Lorraine, 33000 Bordeaux

Vous trouverez ci-dessous :

- [Le programme prévisionnel de la formation](#),
- [Le cahier des charges de l'opérateur So Mobilité](#) (à lire attentivement si vous souhaitez vous inscrire à la formation et si vous vous engagez à devenir opérateur So Mobilité).

Important : L'inscription à la formation vous engage à devenir conseiller.ère So Mobilité. La date limite d'inscription est fixée au 24 octobre inclus.

Pour votre information, une fois le formulaire d'inscription en ligne complété et

la date limite d'inscription passée, vous recevrez par mail une convention de partenariat So Mobilité entre Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine et votre structure à nous retourner signée. La convention de partenariat devra dans tous les cas être signée avant le début des services So Mobilité dans votre structure.

Les référents So Mobilité d'Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine se tiennent à votre entière disposition pour toute question relative à la plateforme et à la formation So Mobilité :

- **Mail général So Mobilité :** contact@somobilite.fr
- **Coordination Régionale et Site de Bordeaux :** Adrien DE SOUSA / adrien.desousa@crijna.fr / 06 27 80 43 51
- **Site de Limoges :** Alicia BEUCHER NEGREMONT / alicia.beucher@crijna.fr / 06 46 37 89 48

Qui coordonne ce projet ?



Guid'Asso
Creuse

Co-animation avec :

- Les services de l'Etat en charge de la vie associative

Charlotte MARCHIVE:

charlotte.marchive@ac-limoges.fr

05 55 41 72 55 - 06 27 61 34 06

- Le CAVA23 (collectif d'accompagnement à la vie associative)

Valérie CHEZEAUD:

cava23@fol-23.fr

06.32.51.07.01

